

L1 par correspondance.

Par **fullmetAlchemist68**, le **24/04/2019** à **04:19**

Bonsoir,

Je comptes effectuer une l1 en droit par correspondance, mais je ne sais que choisir entre le CAVEJ et agorassas. Quelqu'un pourrait-il m'aiguiller sur son expérience ?

En vous remerciant d'avance.

Par **Kombo**, le **24/04/2019** à **13:39**

Bonjour,

Je suis actuellement en L1 avec agorassas, vous pouvez poser vos questions sur ce cursus, j'y répondrai avec plaisir.

Par **fullmetAlchemist68**, le **24/04/2019** à **15:11**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment se déroule le cursus chez agorassas ? Le format des cours ? Les tarifs m'ont l'air bien élevés, cela est il justifier par une certaine qualité ? Il y a t il un encadrement et si oui comment se traduit il ?

En vous remerciant d'avance.

Par **Kombo**, le **24/04/2019** à **16:12**

Quelques éléments factuels + mon ressenti sur la formation :

- Les cours sont au format vidéo (pas de manuel fourni il faut prendre des notes ! c'est long mais cela aide à intégrer le cours), ils sont postés chaque semaine pour chacune des matières. Les profs sont de haut niveau et je trouve les cours complets, très qualitatifs et

intéressants.

- L'espace numérique de travail fonctionne bien, selon les matières des documents d'approfondissements sont ajoutés en plus des vidéos.

-Les évaluations sont variables selon les matières. Pour les matières fondamentales, il y a une note de contrôle continu (devoir à faire et à rendre sur la plateforme, quizz sur la plateforme...) et une note de partiel. Pour les matières complémentaires, ce sont des partiels. Les partiels sont en présentiel dans les locaux d'assas.

- Dans les matières fondamentales, chaque étudiant est dans un groupe de TD et il est possible d'échanger via des forums de discussion avec les chargés de TD. Même si cela reste dépendant de tes chargés de TD, ils sont globalement facilement accessibles. Dans les matières complémentaires il y a également des forums de discussion.

- Dans ma promo, il y a un vrai esprit de groupe et beaucoup d'entraide via un groupe whatsapp (séance de révision organisée, aide sur les devoirs, partage de retranscription de vidéo...)

Le prix est élevé effectivement mais c'est souvent le cas pour les formations à distance. Concernant le paiement, il est possible de payer en plusieurs fois (prélèvement mensuel sur 4 ou 5 mois il me semble).

Je ne regrette pas d'avoir choisi agorassas pour ma part. Attention tout de même, il faut être particulièrement motivé et organisé, la formation est lourde et nécessite un fort investissement personnel mais c'est très intéressant.

N'hésitez surtout pas si vous avez d'autres question.

Par **fullmetAlchemist68**, le **24/04/2019 à 17:00**

Bonjour,

Vais je perdre du temps avec les prises de notes liée aux supports vidéos ? Comment puis je savoir si ce que j'ai écrit est essentiel ou non ? Combien de temps par jour investissez vous dans la charge de travail ? Combien de cours par semaine ? Et par conséquent combien de temps les vidéos durent elles ? Les cours vidéo restent ils accessibles ? Vous pouvez les jouer à l'inf3a fin de pouvoir bien les assimilés ?

En vous remerciant d'avance !

Par **fullmetAlchemist68**, le **24/04/2019 à 17:07**

Bonsoir,

C'est encore moi... Pouvez vous jouer les cours vidéos à l'infini ?

J'aimerais savoir si vous avez préparé votre rentrée en amont? Et si oui comment ? J'ai vraiment envie d'appréhender au mieux l'environnement juridique.

(merci pour vos lumières)

En vous remerciant par avance.

Par **Kombo**, le **24/04/2019** à **17:25**

Les cours vidéos (posté chaque vendredi) restent accessibles jusqu'à la fin de l'année scolaire. Vous pouvez les visionner à votre rythme et autant de fois que vous le voulez. Je conseille d'être très régulier sous peine de se voir très vite débordé.

Une exception : les cours d'anglais sont supprimés d'une semaine sur l'autre.

La durée des vidéos est variable de 5 à 40 minutes. Globalement, il faut compter un volume d'environ 1h de vidéo par matière et par semaine.

Pour ma part, je regarde les vidéos en prenant des notes très complètes à la main (en faisant régulièrement "pause"). Puis après, je fais des fiches de nouveau à la main. C'est ce qui me permet de retenir facilement. C'est chronophage comme méthode mais ça marche pour moi, après les méthodes d'apprentissage sont plus ou moins efficaces selon les personnes.

Si l'on considère les vidéos + les devoirs obligatoires + les TD facultatifs mais très conseillés pour acquérir la méthodologie il faut honnêtement et c'est un minimum 2h/j en semaine et 4h/j le week end, encore une fois cela dépend des personnes. Perso, j'ai ce rythme et j'ai quand même un peu de retard que j'arrive à combler à peu près avec la période de révision avant les partiels.

J'ai commencé à regarder des cours d'introduction au droit civil avant la rentrée. Je vous recommande d'éviter d'acheter trop de manuel.

Pour ma part, j'ai : code civil + vocabulaire juridique de Cornu + droit constitutionnel de Hugues Portelli (vivement conseillé par le prof de constit).

Vous pouvez aussi regarder des conseils de méthodologie sur les différents exercices juridiques (cas pratique, commentaire d'arrêt, commentaire de texte, dissertation juridique).

Par **fullmetAlchemist68**, le **24/04/2019** à **17:54**

Bonsoir,

Tout est sous format numérique ? Même les td? J'ai commencée à jeter un œil à la méthodologie... Je n'y comprend pas grand chose pour le moment, c'est ce qui m'effraie le plus dans cette reprise d'étude. Comment vous êtes vous familiarisé avec la methodo?

En vous remerciant par avance !

Par **LouisDD**, le **24/04/2019** à **21:07**

Bonsoir

La méthodologie ça s'apprend en s'exerçant, et ça prend plus ou moins de temps selon les personnes, selon l'exercice (on peut être bon en cas pratique et pas top en commentaire ou l'inverse enfin bref..)

La L1 sert essentiellement à apprendre cette méthodologie, il n'est donc pas nécessaire d'arriver à la rentrée en maîtrisant parfaitement les divers exercices juridiques et leur rigueur et leur subtilité

Par **Kombo**, le **25/04/2019** à **10:16**

Bonjour,

Je confirme les propos de LouisDD. Je vous encourage à regarder la méthodologie sans pour autant essayer de la maîtriser parfaitement, cela viendra avec la pratique des différents exercices au cours de la première année de licence.

Pour les TD, en droit civil, ce sont des fiches d'exercice à faire et qui sont postées chaque semaine. Vous réalisez l'exercice demandée et vous postez votre copie sur le forum, le chargé de TD ou les autres étudiants feront les commentaires. Ces TD ne sont pas obligatoires mais vivement conseillés. En civil, ce qui est obligatoire (comprendre noté) ce sont des quizz hebdomadaire + un galop d'essai par semestre qui correspond à un sujet à faire en 3h chez soi sur un créneau défini à l'avance.

En droit constitutionnel, les chargés de TD postent régulièrement sur le forum des sujets de commentaire de texte et de dissert. Vous pouvez en faire, et il faut commenter les devoirs des autres étudiants. La participation est notée. Il y a également une dissertation et un commentaire à faire obligatoirement par semestre et ils sont notés.

Voilà, ça fait beaucoup d'informations mais tout sera bien expliqué sur la plateforme si vous prenez bien le temps de lire les différents documents et que vous vous connectez régulièrement.

Par **fullmetAlchemist68**, le **25/04/2019** à **19:51**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses ! Avez vous Des lectures à conseiller pour se mettre tout doucement

dans le bain ?

En vous remerciant par avance.

Par **fullmetAlchemist68**, le **27/04/2019 à 18:06**

Bonsoir,

Je viens de me procurer l'introduction générale au droit de Remy Cabrillac. Je souhaiterais savoir comment s'effectue la lecture ? Avec toutes les références en bas de pages j'ai l'impression de perdre du temps et m'en brouillée l'esprit. Un conseil pour mieux lire ?

En vous remerciant par avance.

Par **Darkden**, le **27/04/2019 à 18:49**

Bonsoir,

Je vais également commencer ma L1 avec agorassas l'année prochaine. Pour ma part j'ai acheté le livre de Mr Portelli "le droit constitutionnel", et je le travaille dans son intégralité, car apparemment il correspond parfaitement aux cours de L1 (en même temps c'est normal, c'est ce monsieur qui fait les cours ;)). Honnêtement si vous apprenez ce livre sur les 5 prochains mois, je pense qu'un gros morceau de l'année sera déjà fait. (Kombo peut confirmer ou infirmer mes propos)

Au plaisir,

Par **fullmetAlchemist68**, le **28/04/2019 à 01:21**

Bonsoir,

Merci pour l'information darkden. Il y a t il d'autres ouvrages écrits par les professeurs d'agorassas ? si c'est le cas cela pourrait bien aider pour la compréhension des cours ? Non ?

En vous remerciant par avance.

Par **LouisDD**, le **28/04/2019 à 09:53**

Salut

Avoir le cours d'un prof qu'on a c'est rassurant, mais des fois on a besoin d'un regard extérieur ou de pouvoir diversifier les opinions... donc c'est à double tranchant : vous êtes sûr

d'avoir le cours, mais le jour où ce prof explique quelque chose que vous ne comprenez pas, peu de chance que le manuel vous soit d'une grande aide

Par **Kombo**, le **29/04/2019** à **08:17**

Bonjour,

Je confirme que l'ouvrage de Monsieur Portelli reprend bien le cours d'Agorassas. Attention toutefois, ce n'est plus lui qui assure ce cours mais un autre prof. Il s'est cependant inspiré fortement du livre. J'ai le manuel, ça aide car il y a aussi des propositions de sujet d'entraînement, mais rien ne remplace le visionnage des vidéos et les entraînements que les chargés de TD proposeront sur le forum.

En bref, un bon ouvrage pour se préparer et avoir un premier vernis sur cette matière mais c'est tout !

Pour répondre à la question de fullmetAlchemist68, il existe des tonnes de manuel mais pour ma part quand je ne comprends pas un élément de cours je fais une recherche sur internet pour avoir une explication formulée différemment (faire très attention à internet le droit évolue constamment, il est nécessaire de croiser les sources pour ne pas passer à côté d'une modification d'un texte).

Par **fullmetAlchemist68**, le **29/04/2019** à **22:09**

Bonsoir,

Merci pour vos retours !

Par **fullmetAlchemist68**, le **30/04/2019** à **09:43**

Bonjour,

J'ai commencée à jeter un coup d'œil à l'introduction générale au droit de Rémy Cabrillac, ainsi qu'à je veux réussir mon droit d'Isabelle Défrénois Souleau. Je souhaiterais savoir, que suis-je censée faire de toutes les références jointes ? Dois-je les lire constamment ? Me les procurer ? Parce que ça a l'air de faire beaucoup quand même. Au passage est-ce normal depuis que je bouquine cette matière, lorsque je relève ma tête j'ai l'impression d'être ivre ? Rassurée moi, que cela n'est que de passage, et c'est le temps que mon cerveau sorte de sa léthargie...

En vous remerciant par avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/05/2019** à **07:33**

Bonjour

Qu'entendez-vous par références jointes ?

Par **fullmetAlchemist68**, le **01/05/2019** à **16:22**

Bonjour,

En faite à chaque bas de page il y a plusieurs références d'auteur, de revues... il y a aussi beaucoup d'abréviations auxquelles je ne trouve pas forcément leurs correspondances.

En vous remerciant par avance.

Par **Darkden**, le **01/05/2019** à **17:20**

Pour ma part je suis en plein apprentissage du "droit constitutionnel" de Portelli, et même si il n'est plus professeur de droit public, son livre est extrêmement bien fait je trouve, et rend la matière très intéressante (pour moi du moins). Je ne regrette vraiment pas mon achat :)

Par **Aurelien98**, le **01/05/2019** à **20:56**

Bonjour :) Moi aussi je prévois de m'inscrire dans la licence numérique d'Agorassas. J'ai déjà acheté quelques livres pour m'entraîner comme la méthodologie du droit de Pansier et le vocabulaire juridique de Cornu

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/05/2019** à **07:41**

Bonjour

[citation] En faite à chaque bas de page il y a plusieurs références d'auteur, de revues.[/citation]

Il s'agit simplement des sources, vous n'êtes pas obligé de toutes les consulter.

Pour ce qui est des abréviations, il y a en principe une table des abréviations.

Sinon, ce lien devrait vous aider <https://www.dictionnaire-juridique.com/abreviations.php>

Par **fullmetAlchemist68**, le **04/05/2019** à **19:19**

Bonsoir,

Merci pour vos retours !